

RAT/MAB/cb

Gland, décembre 2017

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Dès le 1er janvier 2018, notre politique tarifaire sera adaptée d'après les conditions-cadre fixées par la Fondation de l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), et un rabais de fratrie minimal de 20% sera garanti à toutes les fratries. En effet, suite aux discussions du Comité de Direction, le réseau est aujourd'hui convaincu que l'accès aux privilèges de la politique tarifaire doit favoriser toutes les familles, d'une part et d'autre part doit rester ciblé en fonction d'une prise en compte du revenu déterminant du ménage. Ainsi, l'abaissement progressif du rabais fratrie dès un revenu annuel brut d'environ CHF 150'000.— sera maintenu jusqu'à atteindre le nouveau plafond de 20%.

Les termes des contrats que vous avez signés pour la garde de vos enfants restent inchangés, à l'exception du rabais fratrie, qui s'adaptera automatiquement. Vous constaterez cette modification sur la facture de la structure d'accueil de jour de vos enfants pour les prestations de janvier 2018.

Vous pourrez prochainement consulter le calculateur de tarif de notre site www.reseautoblerones.ch mis à jour avec cette nouvelle application de rabais fratrie. Enfin, nous-même ainsi que la structure d'accueil de jour de votre enfant restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DU RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES

La Présidente :

Christine Girod



Le Secrétaire général :

Marco Baiguini